MAIRIE d *ARRONDISSEM.t d*

DÉPARTEMENT DU VAR.

DU an , à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans , né à département d

le du mois de mil sept cent

profession d domicilié à département

N.° d fils d

profession d domicilié à département

d et d

Et d âgée de

ans , née à département d le

du mois de mil sept cent domiciliée

à département d fille

d profession d

domicilié à département d et d

Les actes préliminaires sont

.

.

.

.

.

.

.

.

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public , ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 , sur le *Mariage* concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage , l'un l'autre

N.° En présence d domicilié à

département d profession d âgé de

D domicilié à département

d profession d âgé de

.

D domicilié à département

d profession d âgé de

.

Et d domicilié à département

d profession d âgé de

.

Après quoi , moi maire d

faisant fonction d'officier public de l'état civil , ai prononcé , au nom de la loi , que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite , et qui a été signé , avec moi , par les Epoux et Témoins , sauf